

Nb total de points : 54

Nb de points obtenus :

Note :

Droit, 2e année (OS02)

Nom :

Prénom :

Date :

**N'oubliez pas de justifier vos réponses par des articles de loi quand cela est nécessaire. Soignez l'orthographe et la présentation (2 point)**

**Exercice 1:** Indique si les problèmes suivants relèvent du droit pénal ou non **(4 points)** :

a. Gédéon n'est pas d'accord avec les remboursements que lui a fait l'assurance et lui fait un procès.

**Non**

b. Le sport préféré d'Ernest est de commander un thé dans un bar, de le consommer et de partir sans payer

**Oui**

c. Lors d'une procédure compliquée de divorce, le juge entend les enfants pour savoir chez qui ils vont être placés.

**Non**

d. Ermeline aime tellement la petite statuette africaine de son amie que, sans lui demander son avis et à l'occasion d'une visite, elle la met dans son sac et repart chez elle.

**Oui**

**Exercice 2:** Sous quel titre vas-tu trouver les infractions suivantes ? Indique également l'article précis **(6 points)** :

- |                                       |            |               |
|---------------------------------------|------------|---------------|
| a) Blanchiment d'argent               | Titre : 17 | Art : 305 bis |
| b) Vol                                | Titre : 2  | Art : 139     |
| c) Homicide par négligence            | Titre : 1  | Art : 115     |
| d) Contamination d'eau potable        | Titre : 8  | Art : 234     |
| e) Falsification des poids et mesures | Titre : 10 | Art : 248     |
| f) Calomnie                           | Titre : 3  | Art : 174     |

### Exercice 3 (11 points)

Détaillez les conditions des articles suivants.

Exemple : art. 111 CP

1. Tuer
2. Avec intention
3. Une personne

a. Art. 114 CP

1. Donner la mort
2. A une personne
3. Demande sérieuse et instante
4. Mobile honorable

b. Art. 136 CP

1. Remettre des boissons alcooliques ou d'autres substances
2. A un enfant de moins de seize ans
3. Mise en danger de la santé

c. Art. 149 CP

1. Se faire héberger...
2. Etablissement de l'hôtellerie ou de la restauration
3. Ne pas payer
4. Plainte

### Exercice 4 (31 points)

Résolvez les deux cas suivants en suivant la procédure vue en classe.

a. Parce qu'il n'avait pas annoncé la subite tempête de neige qui s'est abattue sur sa ville, Raoul décide de se venger du présentateur de la météo. Il se poste donc en face de la maison de la télévision et attend sa victime d'un pied ferme et avec un spray de peinture rouge. Voyant le présentateur arriver, il lui enduit copieusement le visage de peinture. Raoul voit le présentateur s'effondrer et s'enfuit. Ce dernier décédera à l'hôpital trois heures plus tard. En effet, la peinture contenue dans la bombe était toxique pour les asthmatiques. Précisons que Raoul n'était pas au courant que le présentateur souffrait de cette affection **(11 points)**.

Points à examiner: tuer qqn **1 point**

Titres et articles : Homicide par négligence (117 CP) **2 points**

Conditions : Tuer + une personne + par négligence **3 points**

Réalisation : Toutes les conditions sont remplies, Raoul n'était ni conscient, ni n'avait la volonté de tuer **4 points**

Conclusion Il est coupable **1 point**

c. Mme Widmüller n'aime pas le jeune revendeur de drogue qui se trouve au coin de sa rue. Chaque fois qu'elle passe devant lui, elle bougonne et parfois lance une insulte à voix basse. Mais cette fois, pour elle s'en est trop. Quand elle passe devant lui, cette ancienne militaire professionnelle, lève la jambe et lui plante vigoureusement son haut talon pointu dans le pied. Le jeune homme hurle de

douleur, car le talon s'est planté de deux centimètres. Heureusement, aucun nerf n'est touché. Voyant que Mme Widmüller s'apprête à recommencer, il la frappe au visage. Ceci a pour conséquence de faire tomber le dentier de la vieille dame et de lui faire saigner la gencive. Se sentant ridicule, elle s'en va en courant, non sans avoir ramassé prestement ses fausses dents.

Examinez uniquement le cas du jeune homme **(20 points)**.

Points à examiner:	frapper au visage et faire saigner <b>2 points</b>
Titres et articles :	lésions corporelles simples (123 CP) <b>2 points</b>
Conditions :	Faire subir atteinte à l'intégrité corporelle + à une personne + intention + pas de gravité (122 CP) <b>3 points</b>
Réalisation :	Toutes les conditions sont remplies <b>3 points</b>
Acte excusable :	Légitime défense (art. 15 CP) <b>8 points</b> 1. Il y a attaque (123 CP) <b>2. L'attaque est en cours</b> <b>3. Pas de droit d'attaquer de la part de Mme Widmüller</b> <b>4. Proportionnalité : L'acte est proportionné, le deuxième coup pouvait être plus grave (122 CP)</b>
<b>Conclusion</b>	<b>Le jeune homme est en état de légitime défense</b> <b>Il n'est pas coupable 2 points</b>